

INFIRMIER·ÈRE EN EHPAD



DESSCRIPTIF MÉTIER

L'infirmier·ère en EHPAD assure les soins techniques, préventifs et curatifs auprès des personnes âgées. Il-elle est le pivot de la coordination des soins entre les médecins, les aides-soignant-e-s et les familles des résident-e-s. Il-elle garantit le bien-être, l'autonomie et la dignité des résident-e-s dans le respect du projet d'établissement.



QUELLES MISSIONS ?

- Assurer au quotidien des soins adaptés et personnalisés aux personnes âgées dépendantes.
- Repérer et évaluer l'évolution de l'état de santé des résident-e-s (recueillir les données cliniques, les besoins et les attentes).
- Superviser la préparation des traitements et assurer la distribution et le suivi.
- Assurer la mise en œuvre des procédures et des protocoles de soins.
- Planifier les soins infirmiers.
- Participer à l'accueil personnalisé des résident-e-s et de leur entourage.
- Accompagner les résident-e-s et leur entourage tout au long de leur séjour y compris en fin de vie.
- Garantir l'information et un lien adapté avec les familles.
- Optimiser la continuité des soins au travers de transmissions qualitatives.
- Répondre aux situations d'urgence, alerter en cas de nécessité médicale.
- Prendre part à la mise en œuvre du projet de soin de l'établissement.



QUEL EST LE PROFIL RECHERCHÉ ?

> **Diplômes et formations requis :**
Diplôme d'état d'infirmier.



QUELLES SONT LES QUALITÉS REQUISES ?

Capacités relationnelles, sens de l'écoute et aptitude à la relation d'aide, maîtrise de soi, discrétion, autonomie, savoir faire face à l'urgence et à l'imprévu.



QUELLES COMPÉTENCES ?

Techniques de soins infirmiers, gérer les dossiers de soins informatisés, sens de l'organisation, respect des protocoles d'hygiène et de sécurité, connaissances en gériatrie, organiser la circulation de l'information, capacités d'encadrement.



OÙ EXERCER ?

Les infirmier·ère-s exercent dans des Établissements d'Hébergement pour Personnes âgées Dépendantes, résidences médicalisées ayant pour vocation d'accueillir des personnes âgées dépendantes nécessitant des soins spécifiques. Certains EHPAD disposent d'unités Alzheimer.



QUELLES SONT LES CONDITIONS D'ACCÈS ?

Être titulaire du Diplôme d'état.
Concours externe ou interne d'infirmier en soins généraux.